



MAIRIE  
DE  
VOLONNE  
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19  
En exercice..... : 19  
**PRÉSENTS..... : 11**  
Qui ont pris part à la DCM. : 13  
**Date de la CONVOCATION :**  
3 décembre 2025.

dcm 07 / 251208

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance)**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20251208-DCM\_07\_251208-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 décembre, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (11)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, André GARBIT, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (08)** : Claude FARGETON (procuration à Michel Blaszczyk), Christian HERPIN, Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET : « 4 entrées du Centre Ancien » - partie caves Chedid: demande de soutien financier auprès du Fond Friche Région SUD PACA**

L'appel à manifestation d'intérêts « identification et reconversion des friches » de la Région PACA vise à accompagner les collectivités dans le cadre de leur projet de reconversion de friches. Dans le cadre de l'opération « 4 entrées du centre ancien », les études et les travaux préparatoires sur les caves du Moulin Chedid peuvent être financés par ce dispositif.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Coût HT
MOE	9 000,00 €
Autres études : études préalables, plans topos...	17 000,00 €
Travaux préparatoires	4 000,00 €
<b>Total</b>	<b>30 000,00 €</b>
Financement Région PACA	12 000,00 €
Autofinancement	18 000,00 €
	40 %
	60 %

Il est proposé de valider le plan de financement présenté, d'autoriser à solliciter l'aide financière auprès de la Région PACA et à déposer le dossier de subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (13 voix POUR) :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son représentant) à solliciter les aides financières auprès de la CAF et du département 04 et à déposer les dossiers de subventions ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

*Nathalie Vanni*



Le Maire,  
Sandrine COSSERAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours\* auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Legalité.